



COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du jeudi 02 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Belvezet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LAFONT, Maire.

Etaient présents : Michel Lafont, Julien Gauchard, Rodolphe Guillaumont, Géraldine Herman, Catherine Domenichini, Romain Meyer

Absents excusés : Cyril Courrioux ; Max Gallon ; Sonia Stengel ; Eric David

Procurations : Sonia Stengel à Géraldine Herman ; Eric David à Romain Meyer

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 27 mai 2022

Ouverture de la séance du conseil à 18H05

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : il est proposé Monsieur Romain Meyer comme secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal : séance du 15 avril 2022
2. 025/2022 - Renouvellement de convention – Arbousier
3. 026/2022 - Logiciel ICARE M57 – Devis Odyssee
4. 027/2022 - ONF : Travaux d'élagage
5. 028/2022 - ONF : lancement d'une procédure d'affouage – 2022-2023
6. 029/2022 - Subventions aux associations
7. 030/2022 - Voirie du hameau du Bayle – Devis de Joffre T.P
8. 031/2022 - Abris bus – Devis
9. 032/2022 - Fixation du montant des redevances d'occupation du domaine public
10. 033/2022 - Panneau de communication entrée du village – Devis
11. 034/2022 - Contrat assurance – Groupama
12. 035/2022 - Droits de Prémption Urbains
13. Questions diverses

Point N°1	Approbation du procès-verbal : séance du 15 avril 2022	
------------------	---	--

Le maire indique que tout le monde a reçu et a été invité à relire le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2022.

Le procès-verbal n'appelle pas de remarques.

Adopté à l'unanimité

Point N°2	Renouvellement de convention – Arbousier	025/2022
------------------	---	-----------------

Il est proposé au conseil municipal de valider le renouvellement de la convention avec l'Arbousier pour la saison estivale.

Adopté à l'unanimité

Point N°3	Logiciel ICARE M57 – Devis Odyssee	026/2022
------------------	---	-----------------

Dans le cadre du passage à la nouvelle nomenclature M57, il est proposé au conseil de valider le devis proposé par le prestataire ODYSSEE pour un montant global de 585,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Point N°4	ONF : Travaux d'élagage, défrichement en forêt – mesures compensatoires	027/2022
------------------	--	-----------------

L'Office National des Forêts (ONF) propose la réalisation sur la forêt communale de Belvezet, d'une opération d'élagage à grande hauteur de tiges d'avenir désignées, ayant un objectif de production de bois d'œuvre de qualité, dans des peuplements de cèdres. Elle concerne le canton de Cros Salat, parcelle forestière 41, sur une surface de 8 ha.

L'opérateur bénéficiaire d'une autorisation de défrichement s'engage à financer l'intégralité des travaux dont il a validé le devis.

Adopté à l'unanimité

Point N°5	ONF : lancement d'une procédure d'affouage – 2022	028/2022
------------------	--	-----------------

Il est proposé au conseil municipal de valider l'Etat d'assiette des coupes de bois tel que proposé par l'ONF :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
20	Taillis simple	225	4.5	Oui	2030

De décider du mode de délivrance suivant :

Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]			
Parcelle	3A3	3A4	3A5
(UG)	Délivrance*	Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	Autre choix (A préciser)
20t	oui	Non	

Et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécutions des opérations.

Adopté à l'unanimité

Point N°6	Subventions aux associations	029/2022
------------------	-------------------------------------	-----------------

Il est proposé d'adopter les propositions de subventions de fonctionnement pour les associations communales. Il est également proposé d'accorder à l'association « les amis de l'arbousier », de manière exceptionnelle, une subvention de 600 €.

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE	VOTE
Alter Classic	750 €	Unanimité
DQOSM	750 €	Unanimité
CHRYSALIDE	1 000 €	Unanimité
Les Agités du local	1 000 €	Unanimité
Les ami-e-s de l'arbousier	600 €	Pour : 7 Contre : 1 (C.Domenichini) Abstention : 0
Subvention de fonctionnement « Les ami-e-s de l'arbousier »	8 000 €	Unanimité
Total	12 100 €	

Point N°7	Voirie du hameau du Bayle – Devis de Joffre T.P	030/2022
------------------	--	-----------------

De septembre 2020 à Septembre 2021 sur le hameau du Bayle a eu lieu l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques fait par le SMEG et réalisé par l'entreprise Valette ainsi qu'un renforcement des réseaux d'eaux effectué par le SIVOM. Dans une situation normale, les deux entreprises rebouchent leur tranchée respective. La rue du centre du hameau du Bayle étant étroite, la commune a décidé de participer financièrement pour que toute la largeur de la voirie soit refaite, ce qui nécessite alors d'enlever plusieurs parties de goudron qui jusqu'à maintenant n'avait pas été touché.

Il est proposé de valider le plan de financement lié aux travaux de voirie du hameau de Bayle sur la base du devis émis par l'entreprise JOFFRE T.P pour un montant de 15 554.00 HT soit 18664.80 TTC réparti comme suit :

- 6099,30 € HT pris en charge par l'entreprise VALETTE
- 2969,40 € HT pris en charge par le SIVOM

Pour la commune

- 6485,60 € HT soit **7782,72 € TTC**

Adopté à l'unanimité

Point N°8	Réalisation d'abris bus et de marquises – Propositions financières	031/2022
------------------	---	-----------------

La commission aménagement du territoire- Travaux composée d'élus et d'habitants ont travaillé sur le premier semestre 2021 à la mise en place d'abribus en fonction des faisabilités par hameau. Plusieurs rencontres ont eu lieu. La société de transport a aussi été sollicitée pour s'assurer de la faisabilité du projet car en effet les arrêts se font sur des points GPS précis. Les responsables du chantier d'insertion du CSIPMF de la commune de Saint Quentin la Poterie sont venus sur le village pour faire des propositions en fonction des lieux et particularités de chaque hameau.

Les Travaux envisagés sont les suivants:

Marquises: 1308,40 euros TTC l'unité

Abris Bus (2mx 1,20m) enduit couleur pierre: 4026,57 TTC l'unité.

En fonction des possibilités d'implantation, nous partons sur la mise en place de trois abri-bus en enduit couleur Pierre (Monteillet, Puget et Mas de l'ancienne église) et deux marquises (village centre et rue des vignes) soit un total de 14696,51 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Point N°9	Fixation du montant des redevances d'occupation du domaine public	032/2022
------------------	--	-----------------

Il est proposé de maintenir les tarifs actuels, soit 15 € correspondant aux fluides.

Adopté à l'unanimité

Point N°10	Panneau de communication entrée du village – Devis	033/2022
-------------------	---	-----------------

La commission Transparence Information Formation Innovation a travaillé sur le projet de rénovation du panneau à l'entrée du village sur le plateau. Un texte de présentation du village a été travaillé avec la commission (élus et habitants). La commission a sollicité Mr Larrere pour une proposition de dessin -peinture représentant la plaine de Belvézet. Plusieurs temps de travail ont eu lieu entre Septembre 2021 et Janvier 2022. L'ensemble de la commission et du conseil approuve la proposition graphique de Mr Larrere.

Le devis proposé par Monsieur Larrère est de **100 € TTC**

L'entreprise Pub-Eprint Situé à Arpaillargues propose:

- Fabrication de plusieurs panneaux de signalétique.
- Support dibond 3 mm (2 feuilles d'aluminium prenant en sandwich un panneau PVC - idéal pour l'extérieur). Impression numérique quadrichromie avec pelliculage de protection UV
- Format : 1000 x 1000 mm (1 ex.) + 800 x 1000 mm (2 ex.)
- Prestation de fabrication : 340 € HT / Frais graphiques : 45 € HT

Pour un total de **385 € HT**

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver les deux propositions financières présentées.

Adopté à l'unanimité

Point N°11	Contrat assurance du personnel – Groupama	034/2022
---------------	---	----------

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition de contrat émise par Groupama propose d'adopter les conditions générales ainsi que les nouveaux tarifs, ce contrat étant plus favorable aux agents de la commune.

Adopté à l'unanimité

Point N°12	Droits de Prémption Urbains	035/2022
---------------	-----------------------------	----------

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente de biens faisant l'objet de déclarations d'intention d'aliéner :

- Parcelles n°B 1291, 688 et 689
- Parcelles n°B 1293 et 1294

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer au droit de préemption pour les dossiers présentés.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h20.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Belvezet, le 13 juin 2022

Le secrétaire de séance,
Romain MEYER

